



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

COMMISSION DES FINANCES DU 13 FEVRIER 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

ARTICLE 1. PREAMBULE	3
ARTICLE 2. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2023	4
2.1. Le contexte macro-économique international et national	4
2.2. La crise énergétique	4
2.3. Zone euro : ralentissement de la croissance économique.....	5
2.4. L'économie nationale en 2023.....	6
ARTICLE 3. LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES POSEES PAR LA LF 2023	9
3.1. Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités.....	9
3.2. Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	9
3.3. La DGF du bloc communal	9
3.4. Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2023.....	10
3.5. Autres mesures de soutien et de relance.....	10
ARTICLE 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	11
4.1. Situation financière et fiscale	11
4.2. Les orientations budgétaires pour 2023	16
Glossaire.....	21

ARTICLE 1. PREAMBULE

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif de toute collectivité territoriale, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue obligatoire d'un débat (DOB) sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB comporte les informations suivantes :

- Les **orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (en l'occurrence, la CARPF).
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il s'agit du premier document du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Les principes budgétaires qui domineront la construction du budget 2023 de la Ville d'Ecouen s'inscriront dans le respect des engagements du mandat :

- des taux de fiscalité inchangés pour les ménages ;
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;
- une annuité de la dette qui continue à baisser pour augmenter notre autofinancement et donc notre capacité à investir ;
- la poursuite des programmes d'investissement en cours.

ARTICLE 2. LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2023

2.1 Le contexte macro-économique international

La FED (Banque centrale américaine) est déterminée à maintenir une politique monétaire restrictive et à continuer à relever ses taux directeurs, tant que l'objectif d'inflation de 2% n'est pas atteint. Le mercredi 21 septembre 2022, la FED a vu ses taux subir une nouvelle hausse de 0,75%, malgré une hausse récente de même amplitude deux mois auparavant. Alors que le taux directeur de la FED était compris entre 0,00% et 0,25% début mars 2022, il est désormais compris entre 3,00% et 3,25% avec cette nouvelle hausse.

Cette dernière hausse des taux directeurs par la FED correspond à la cinquième augmentation depuis le début de l'année 2022. Cependant, cette hausse rapide des taux directeurs est aussi crainte en raison des potentiels risques de récession qu'elle pourrait causer sur l'économie mondiale. Cette inquiétude est manifestée notamment par l'agence de l'ONU chargée du commerce et du développement, qui souhaite éviter à tout prix une récession. Selon elle, **la hausse rapide des taux d'intérêts combinée au resserrement budgétaire, à la pandémie et à la guerre en Ukraine, vont réduire de manière significative la croissance mondiale.**

La FED est déterminée à augmenter ses taux directeurs dans le but d'accomplir son objectif d'inflation ; ses décisions entraîneront nécessairement des conséquences sur la situation mondiale et en particulier en Europe, influençant des décisions de politique monétaire de la BCE.

2.2 La crise énergétique

Le pétrole : vers une réduction des quotas

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+) se sont réunis le 5 octobre 2022 à Vienne afin de statuer sur une réduction de leurs quotas de production de pétrole de 2 millions de barils par jour. Cette décision intervient à la suite des révisions à la baisse des prévisions de la demande mondiale de pétrole dans un contexte inflationniste et de ralentissement des économies (avec notamment des restrictions sanitaires reprenant dans certains pays comme en Chine). L'objectif de cette réduction de quotas dès le mois de novembre est de soutenir le prix du baril face aux craintes de récession. Cette annonce a d'ailleurs dopé le prix du Brent qui a atteint son plus haut niveau depuis août mais qui reste bien en deçà de son niveau de mars correspondant au début de la guerre en Ukraine. Il s'agit de la baisse la plus forte pratiquée par l'OPEP+ après sa décision en 2020 de réduction de sa production en raison de la baisse de la demande liée à la crise de COVID-19. Les Etats-Unis ne sont pas favorables à la décision de l'OPEP+, accusant l'Arabie Saoudite, chef de file de l'OPEP, de céder aux volontés russes.

Le Brent s'établissait à 79\$ le baril le 9 janvier 2023 (contre 99\$ au plus haut) et le gaz naturel est retombé autour de 74€/MWh.

Le gaz : mise en place de la solidarité franco-allemande

En parallèle, le gaz continue de faire parler de lui. Après la suspension des livraisons de gaz de Gazprom à Engie, des fuites observées sur les gazoducs Nord Stream 1 et 2 reliant l'Allemagne à la Russie et des diverses enquêtes menées pour sabotage, c'est désormais l'Europe qui peine à s'entendre sur le plafonnement de son prix. Afin de limiter la hausse du coût du gaz, une majorité de dirigeants européens ont demandé à la Commission Européenne de plafonner le prix des importations de gaz pour l'ensemble des producteurs et non pas seulement pour la Russie comme cela avait pu être évoqué. L'Allemagne s'oppose farouchement à cette mesure craignant une pénurie de gaz si aucun exportateur n'accepte de vendre au prix imposé.

En attendant que la Commission statue sur cette demande, la France commence à livrer du gaz à l'Allemagne afin de l'aider à surmonter le tarissement des flux venant de la Russie dont l'Allemagne est fortement dépendante pour son industrie. L'accord de Solidarité annoncé le 5 septembre par le président de la République Française ayant pour but de renforcer la sécurité énergétique des deux pays a permis à l'Allemagne de bénéficier d'un premier flux de gaz à hauteur de 31 gigawattheures/jour d'après GRTgaz en charge de cette mission.

L'électricité : EDF et RTE rassurent

Concernant l'électricité, l'envolée des prix de l'électricité en France s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs défavorables.

Premièrement, le prix de l'électricité sur le marché européen de l'électricité est indexé sur le prix du gaz. Secondement, plus de la moitié des réacteurs nucléaires sont aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons de maintenance. L'impact pour les ménages français est resté limité en 2022 grâce à la mise en place du bouclier tarifaire sur l'énergie contenant la hausse du prix règlementé de l'électricité à 4% en 2022. Toutefois, les factures devraient commencer à augmenter à partir de février 2023 avec la fin du dispositif de bouclier tarifaire. La Première Ministre a mis en avant la menace de rationnement de l'énergie pour les entreprises : en cas de coupures d'électricité ou de gaz, elle prévient que les entreprises seront les premières impactées. Ces perspectives de rationnement en énergie cet hiver pour les entreprises viennent une nouvelle fois nourrir les craintes d'une récession fin 2022/début 2023.

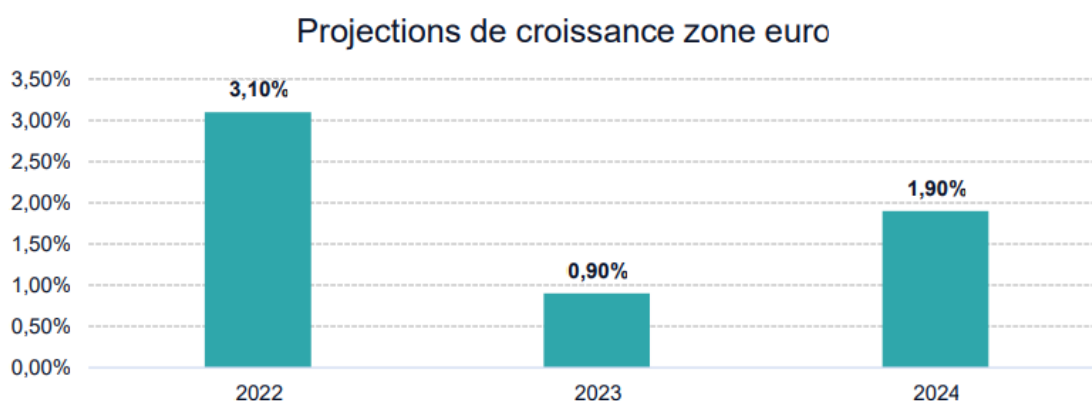
De plus, RTE (gestionnaire du réseau électrique en France), dans son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023, affirme que les coupures peuvent être évitées si la consommation nationale baisse de 1 à 5%, ce qui a été rendu possible par l'attitude des ménages et des entreprises lors de cet hiver.

2.3 Zone euro : ralentissement de la croissance économique

S'agissant de la situation macroéconomique de la zone euro, la dégradation des perspectives économiques tout au long de l'année trouve son origine notamment dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine qui ont alimenté un choc de « slow-flation ». Ce choc menace désormais de se transformer en choc « stagflationniste ». Les données les plus récentes font état en effet d'un ralentissement significatif de la croissance économique dans la zone euro.

Plusieurs facteurs expliquent cela :

- Le choc négatif sur les termes de l'échange résultant des prix très élevés de l'énergie, qui affecte le revenu réel des ménages et des entreprises.
- Les goulets d'étranglement au niveau de l'offre en termes d'approvisionnement et de recrutement, même s'ils s'atténuent, continuent de contraindre l'activité économique.
- L'environnement géopolitique néfaste enfin, avec en particulier la guerre menée par la Russie en Ukraine, pèse sur la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. En conséquence, les projections relatives à la croissance économique ont été nettement révisées à la baisse pour le reste de l'année 2022 et pour toute l'année 2023. Dans les projections de septembre de la BCE, le scénario de référence table désormais sur une croissance de 3,1 % en 2022, de 0,9 % en 2023 et de 1,9 % en 2024.



Sources : BCE.

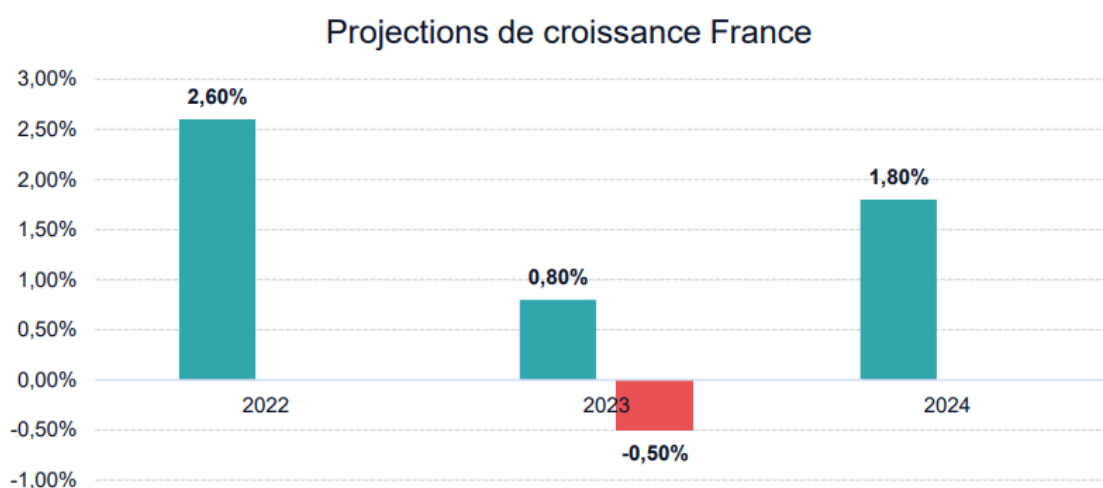
L'amélioration attendue dans les pays de la zone euro repose sur l'hypothèse selon laquelle les ruptures d'approvisionnement en gaz cesseraient d'être une contrainte importante pour l'activité à mesure que les températures augmenteraient et que d'autres sources d'approvisionnement seraient progressivement mises en place. La croissance du PIB réel devrait se redresser dans le courant de l'année 2023, sous l'effet de plusieurs facteurs : la diminution des pressions inflationnistes, qui devrait réduire la pression à la baisse sur le revenu disponible réel ; les goulets d'étranglement devraient disparaître, la demande extérieure se redresser et la compétitivité des prix à l'exportation s'améliorer par rapport aux principaux partenaires commerciaux tels que les États-Unis.

2.4 L'économie nationale en 2023

Dans ce contexte, s'agissant de l'économie française, l'activité serait marquée par un cycle en trois « R » selon la Banque de France :

- Résilience tout d'abord en 2022, car l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents : la Banque de France révisé même légèrement à la hausse ses prévisions pour cette année, qui s'élèvent désormais à +2,6% (contre +2,3% en juin).

- Ralentissement à partir de l'hiver. Le scénario de référence de la Banque de France est une croissance du PIB de +0,5% en 2023. Néanmoins, compte-tenu de l'ampleur des incertitudes entourant les approvisionnements en gaz et son prix, la Banque de France a décidé de présenter une fourchette de prévision pour 2023 entre +0,8% et -0,5%. Une récession ne peut donc pas être exclue, mais si celle-ci devait avoir lieu, elle serait d'ampleur limitée et temporaire.
- Reprise économique à l'horizon 2024. Dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.



Sources : Banque de France.

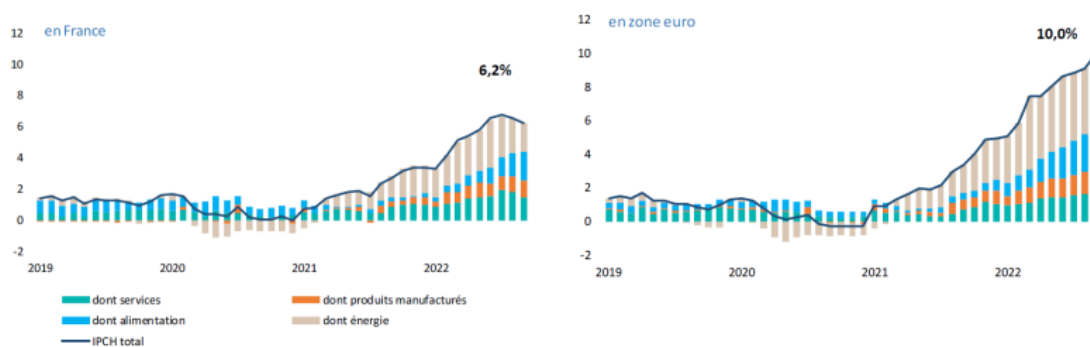
Dans la zone euro, **la hausse des prix à la consommation** s'est accentuée ces derniers mois, atteignant 10 % en septembre selon les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé. En France, l'inflation s'est établie à 6,2 %, le niveau le plus bas de la zone euro, grâce en particulier au bouclier tarifaire, mais elle demeure nettement supérieure à la cible d'inflation de l'Eurosystème.

L'inflation que l'on observe en ce moment est essentiellement importée et résulte en grande partie – pour les deux tiers environ pour la zone euro – des prix de l'énergie et de l'alimentation. La forte hausse récente des prix internationaux du gaz a conduit la BCE à prévoir un pic d'inflation fin 2022, début 2023.

Toutefois, l'inflation en zone euro commence également à revêtir un caractère plus « interne » et « généralisé », avec une hausse de l'ensemble des autres composantes de l'inflation : d'après les résultats provisoires de septembre, l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) s'élève désormais à 4,8 % en zone euro (et à 3,7 % en France), et la hausse des prix se propage aux biens et aux services – qui représentent l'autre moitié de l'inflation totale.

C'est cette inflation plus « interne » dont les banques centrales sont responsables, et qu'elles ne doivent pas laisser échapper à tout contrôle, ni persister.

Evolution de l'inflation en France et en zone Euro



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
 Dernière donnée à septembre 2022 (flash)
 Sources : Eurostat, calculs Banque de France.

ARTICLE 3 - LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES : LES EVOLUTIONS POSEES PAR LA LOI DE FINANCES POUR 2023

France : baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

3.1 Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités (article 13)

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,00 Md€	7,30 Md€	7,50 Md€	7,40 Md€
<i>Autres concours</i>	46,45 Md€	46,31 Md€	46,59 Md€	46,87 Md€	47,17 Md€
TOTAL	53,15 Md€	53,31 Md€	53,89 Md€	54,37 Md€	54,57 Md€

3.2 Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ; cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur (en tenant compte des budgets principaux et annexes) : 3.8% en 2023, 2.5% en 2024, 1.6% en 2025, 1.3% en 2026, 1.3% en 2027.

3.3 La DGF du bloc communal (article 45)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Le projet de loi de finances pour 2023 apporte plusieurs modifications techniques relatives aux dotations.

En effet, l'enveloppe globale DGF étant figée depuis plusieurs années, l'abondement des dotations de péréquation était financé en partie par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Un amendement propose une augmentation de la DGF pour financer la hausse de la péréquation horizontale. Cet abondement sonnerait-il la fin de l'écrêtement de la dotation forfaitaire ?

De plus, le critère de longueur de voirie prévu dans le cadre de la dotation de solidarité rurale (DSR) devrait être remplacé par un critère de superficie et de densité. Le PLF 2023 prévoit aussi la mise en place d'un encadrement des évolutions de la DSR « cible » dans le but de garantir leur prévisibilité et leur stabilité. Ainsi cette mesure devrait permettre aux communes éligibles à cette dotation de ne pas percevoir un montant inférieur à 90% ni supérieur à 120% du montant perçu l'année précédente.

L'enveloppe nationale devrait passer ainsi de 26,6Md€ à 26,9Md€. Ces 320 M€ ont pour objet de financer la hausse de la péréquation horizontale (DSR et DSU) ce qui était jusqu'à aujourd'hui le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Ainsi pour la Première ministre, « 95% des collectivités verront leur dotation se maintenir ou augmenter ».

Pour mémoire, évolution de la DGF à Ecoen :

- 2013 : 1 043 572 €
- 2014 : 955 720 €
- 2015 : 767 111 €
- 2016 : 588 661 €
- 2017 : 461 719 €

▪ 2018 :	424 753 €
▪ 2019 :	384 519 €
▪ 2020 :	345 817 €
▪ 2021 :	304 985 €
▪ 2022 :	254 631 €

En l'absence de notification à ce jour, nous prévoyons une recette pour Ecoeu de 250 000 € pour 2023.

3.4 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2023

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases déjà dynamique de +3,4% en 2022, le coefficient qui sera appliqué en 2023 s'élèvera à 1,071, **soit une augmentation des bases de +7,1%**.

Malgré la volonté de certains parlementaires de limiter le coefficient, le gouvernement a finalement fait le choix de ne pas modifier la règle de calcul du coefficient ce qui devrait permettre de compenser (en partie) la progression des dépenses liées à l'inflation.

3.5 Autres mesures de soutien et de relance

- **Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023** (sauf la DSIL)
Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 Md€ dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
 - dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

	LF 2022	PLF 2023
FCTVA	6,5 Mds€	6,7 Mds€
DSIL	907 M€ <i>Dont 337M€ d'enveloppe exceptionnelle</i>	570 M€
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,8 Mds€	8,7 Mds €

➤ **Crédit du budget général dont le « fonds vert » (article 27)**

Le gouvernement a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert » inscrit dans ce PLF. Ce fonds, doté de 1,5 Md€ d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets), adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation), amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...).

ARTICLE 4 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

4.1 Situation financière et fiscale

Poursuite des principes fondamentaux de maîtrise budgétaire

Avec les conséquences de la crise actuelle, le contexte budgétaire cette année reste particulièrement contraint pour chacun. Il apparaît indispensable de poursuivre le réexamen de nos politiques publiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir (et conserver une capacité d'autofinancement suffisante, indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau).

Composantes des charges et produits réels de fonctionnement

Les charges réelles :

	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Charges réelles de fonctionnement	7 199 530,61 €	7 363 425,19 €	8 138 392,55 €	10,52%
Charges financières	111 892,48 €	99 969,31 €	93 189,52 €	-6,78%
Charges exceptionnelles	9 612,05 €	4 419,52 €	5 258,36 €	18,98%
Charges de gestion	7 078 026,08 €	7 259 036,36 €	8 039 944,67 €	10,76%
<i>Charges de personnel</i>	<i>4 460 660,70 €</i>	<i>4 646 753,45 €</i>	<i>5 119 711,02 €</i>	10,18%
<i>Charges à caractère général</i>	<i>1 820 982,03 €</i>	<i>1 842 763,33 €</i>	<i>2 094 290,71 €</i>	13,65%
<i>Atténuation de produits</i>	<i>77 970,00 €</i>	<i>74 466,00 €</i>	<i>68 997,00 €</i>	-7,34%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>718 413,35 €</i>	<i>695 053,58 €</i>	<i>756 945,94 €</i>	8,90%
<i>dont subv et participations</i>	<i>360 289,17 €</i>	<i>370 035,35 €</i>	<i>364 385,00 €</i>	-1,53%

Les produits réels :

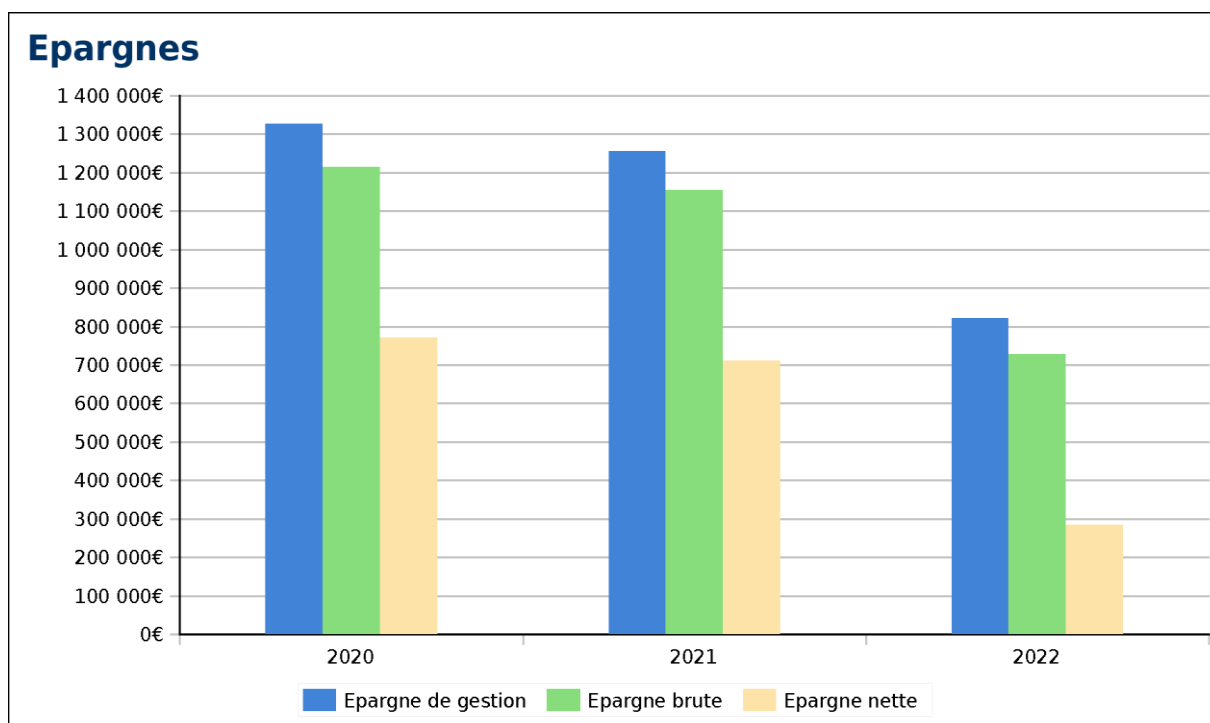
	2 020	2 021	2022	Variation 2021/2022
Produits réels de fonctionnement	8 413 131,10 €	8 757 780,37 €	9 071 846,58 €	3,59%
Produits financiers	28,41 €	14,59 €	101,90 €	5,98%
Produits exceptionnels	9 528,56 €	260 942,55 €	14 744,99 €	-94,35%
Atténuation de charges	102 859,14 €	165 827,18 €	187 006,52 €	12,77%
Produits de gestion	8 300 714,99 €	8 330 996,05 €	8 869 993,17 €	6,47%
Produits service du domaine et ventes	440 828,19 €	502 843,47 €	544 906,36 €	8,37%
Impôts et taxes	6 403 634,77 €	6 304 848,86 €	6 597 586,30 €	4,64%
<i>Impositions directes</i>	2 911 874,00 €	2 849 437,00 €	3 153 916,00 €	10,69%
<i>Compensations (CARPF)</i>	2 279 633,25 €	2 180 884,25 €	2 180 884,25 €	0,00%
<i>Taxe déchets stockés</i>	656 090,00 €	616 485,00 €	588 925,00 €	-4,47%
<i>Produits des droits de mutation</i>	276 369,17 €	373 472,65 €	355 538,00 €	-4,80%
<i>Autres recettes fiscales</i>	279 668,35 €	284 569,96 €	318 323,05 €	11,86%
Dotations et participations	1 039 570,57 €	1 142 242,07 €	1 296 121,87 €	13,47%
<i>DGF</i>	345 817,00 €	304 985,00 €	254 631,00 €	-16,51%
<i>Autres compensations et participations</i>	693 753,57 €	837 257,07 €	1 041 490,87 €	24,39%
Autres recettes de gestion	416 681,46 €	381 061,65 €	431 378,64 €	13,20%

La formation de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...).

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions) et les charges réelles.

	2 020	2 021	2022	variations 2021/2022
Produits de gestion	8 300 714,99 €	8 330 996,05 €	8 869 993,17 €	6,47%
Charges de gestion	7 078 026,08 €	7 259 036,36 €	8 039 944,67 €	10,76%
Epargne de gestion	1 222 688,91 €	1 071 959,69 €	830 048,50 €	-22,57%
Intérêts de la dette	113 416,37 €	101 831,57 €	93 189,52 €	-8,49%
Résultat financier hors intérêts				
Résultat exceptionnel	- 83,49 €	256 523,03 €	9 486,00 €	-96,30%
Epargne brute	1 109 189,05 €	1 226 651,15 €	746 344,98 €	-104,79%
Remboursement en capital de la dette	441 646,98 €	442 581,05 €	443 550,47 €	
Epargne nette	667 542,07 €	784 070,10 €	302 794,51 €	- 1,05 €



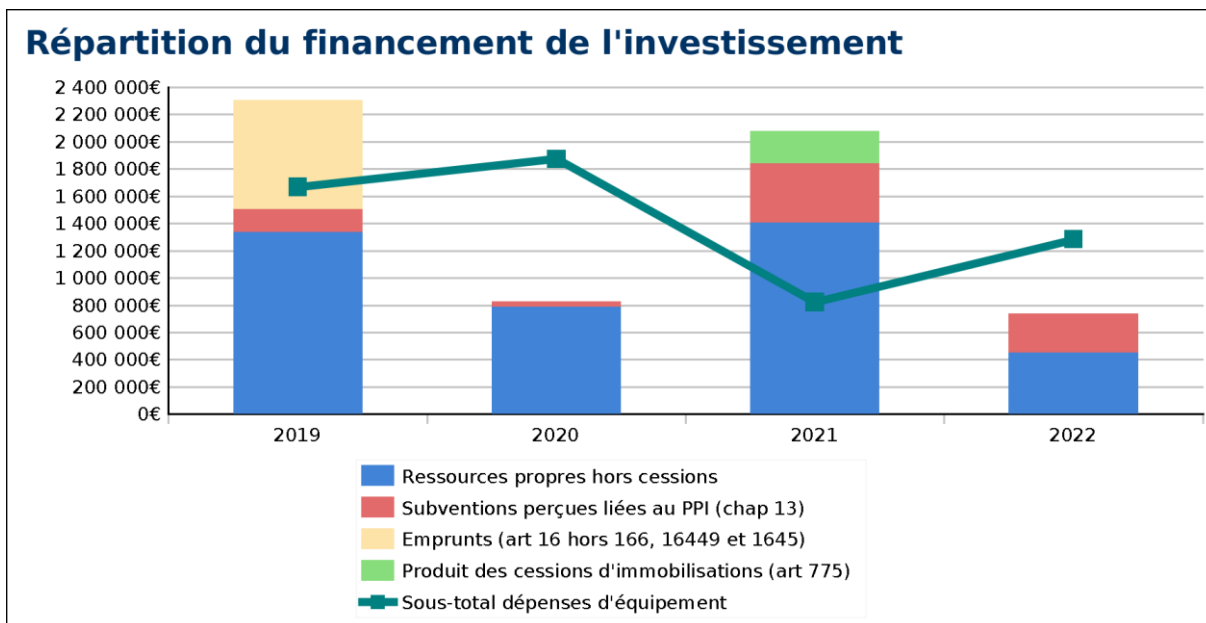
L'investissement :

Les dépenses réelles :

	2020	2021	2022	Variation 2020/2022
Dépenses réelles d'investissement	2 315 407,59 €	1 263 991,53 €	1 785 464,74 €	41,26%
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 873 760,61 €	821 410,48 €	1 284 070,90 €	56,33%
Dépenses d'équipement	1 872 299,46 €	820 756,10 €	1 284 070,90 €	56,45%
<i>Frais d'étude, logiciels</i>	31 050,25 €	60 317,08 €	47 933,87 €	-20,53%
<i>Immob corporelles (Terrains, matériel et outillage)</i>	666 862,60 €	246 841,37 €	341 455,47 €	38,33%
<i>Immobilisations en cours (Travaux)</i>	1 174 386,61 €	513 597,65 €	894 681,56 €	74,20%
Cautionnements	1 461,15 €	654,38 €	- €	-100,00%
Dette (remboursement en capital des emprunts)	441 646,98 €	442 581,05 €	443 550,47 €	0,22%

Les recettes réelles :

	2 020	2 021	2 022	Variation 2021/2022
Recettes réelles d'investissement	54 732,02 €	2 050 587,64 €	904 256,41 €	-55,90%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	54 732,02 €	2 050 587,64 €	904 256,41 €	-55,90%
FCTVA	- €	517 708,69 €	135 025,61 €	-73,92%
Subventions reçues	40 000,00 €	492 507,31 €	284 214,11 €	-42,29%
Autres recettes (hors emprunt)	14 732,02 €	1 040 371,64 €	485 016,69 €	-53,38%
Emprunt	- €	- €	- €	0,00%



La dette :

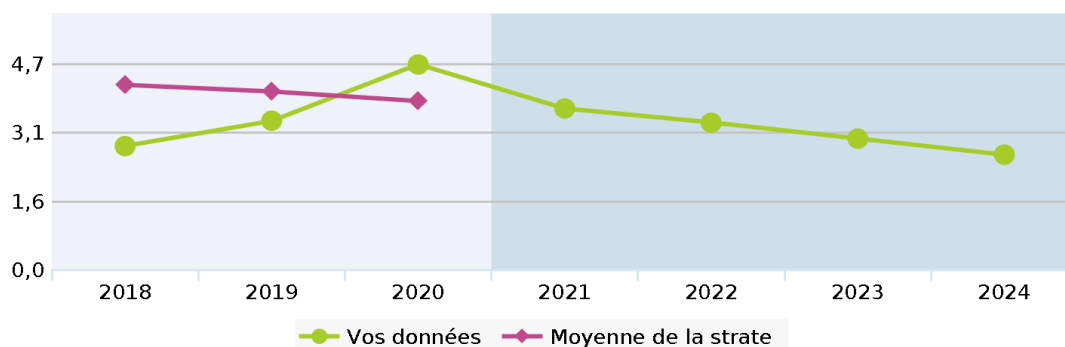
	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Remboursement du capital de la dette	441 646,98 €	442 581,05 €	443 550,47 €	0,22%
Intérêts	111 892,48 €	99 969,31 €	94 031,83 €	-5,94%
Annuités (capital + intérêts)	553 539,46 €	542 550,36 €	537 582,30 €	-0,92%
Annuité par habitant	76,50 €	75,47 €	74,88 €	-0,78%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	6,58%	6,20%	5,93%	-4,35%
Capital restant du au 31/12 (encours de la dette)	4 990 226,29 €	4 547 645,24 €	4 104 095,00 €	-9,75%
Encours dette/habitant	689,64 €	632,58 €	571,68 €	-9,63%
Encours dette/recette réelles de fonctionnement	59,31%	51,93%	45,24%	-12,88%
Ratio encours de la dette / CAF	4,50	3,71	5,50	48,32%

Nombre d'habitants 2020 = 7236

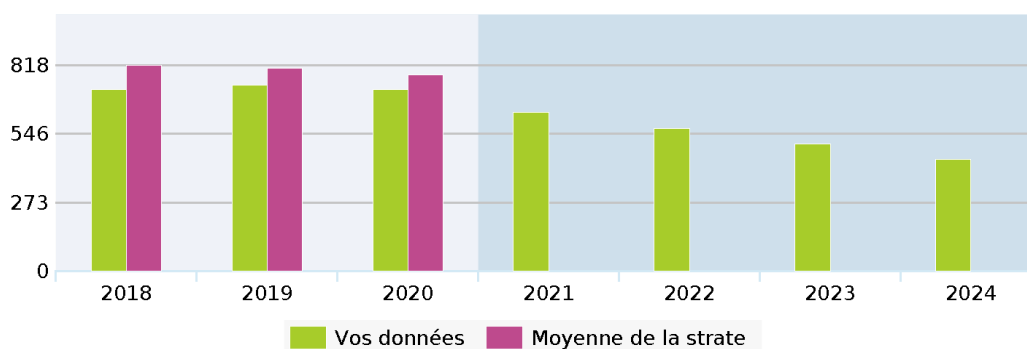
Nombre d'habitants 2021 = 7189

Nombre d'habitants 2022 = 7179

Les ratios de désendettement

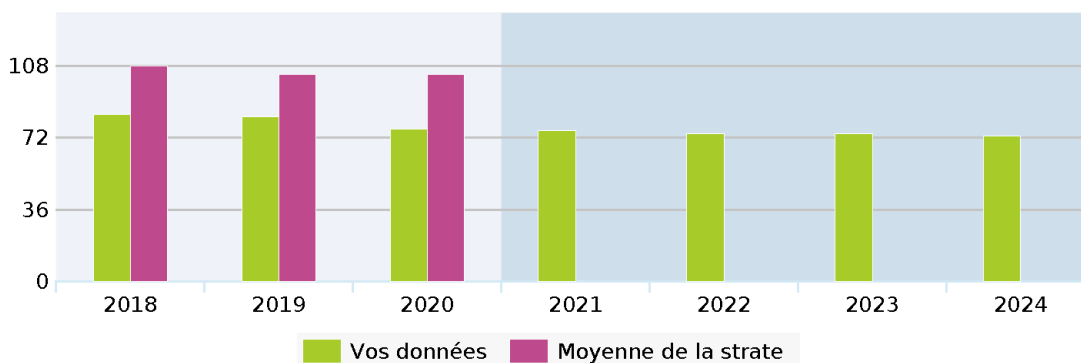


Encours de dette en euros / habitant :



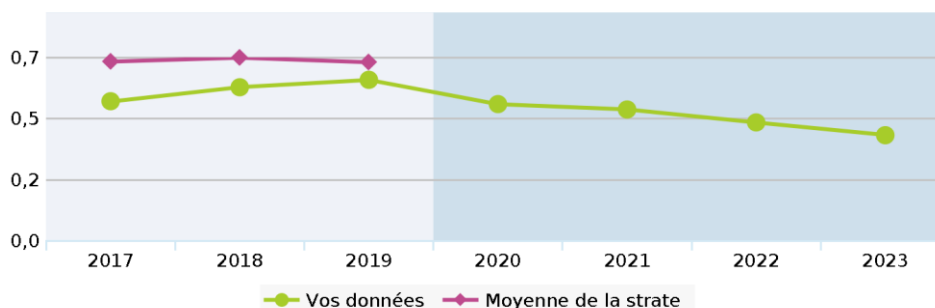
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ecouen	659€	723€	775€	628€	633€	560€	499€
Moyenne de la strate	827€	820€	806€	780€			

Annuité en euros / habitant :



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ecouen	87€	84€	83€	76€	75€	73€	72€
Moyenne de la strate	109€	108€	104€	104€			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %) :



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ecouen	55,19%	60,72%	63,65%	54,05%	51,93%	46,83%	41,76%
Moyenne de la strate	70,87%	70,02%	68,19%	67,30%			

4.2 Les orientations budgétaires pour 2023

La ville présentera un budget 2023 adapté aux contraintes liées au contexte actuel, en cohérence avec la politique budgétaire rigoureuse appliquée depuis plusieurs années tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, avec l'aboutissement de plusieurs projets en cours.

En section de fonctionnement notamment, la commune est impactée par l'explosion des coûts des matières premières et des fluides. A titre d'exemple, le budget lié à la fourniture d'électricité devait à nouveau augmenter de 30%.

La subvention communale vers le CCAS sera maintenue afin de poursuivre les actions à destination des plus démunis (bons alimentaires, secours d'urgence) et de préserver les temps conviviaux et de solidarité (repas des anciens, colis, sorties et manifestations), en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le ROB du CCAS retrace précisément les actions projetées.

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibreront autour de 9M€

RESSOURCES HUMAINES :

Suite au départ de 3 agents de catégorie C (mutation, retraite) au sein des services techniques, des finances et du multi accueil, la commune a recruté 3 agents de catégorie A et B dont les grades correspondent aux missions demandées, ce qui impacte la masse salariale de façon conséquente.

- Un éducateur de jeunes enfants (multi-accueil)
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe (finances)
- Un ingénieur (DST)

Nous prévoyons les recrutements d'animateur concernant le périscolaire ainsi que trois agents au service technique, deux pour le service bâtiment et un pour le service des espaces verts (pour pallier là-aussi à des départs en retraite ou en mutation). Sont inscrits au budget des postes à coût moyen.

Concernant l'assurance chômage, la ville d'Ecouen reposait jusqu'à présent sur le principe de l'auto-assurance. Or, la charge de l'indemnisation qui incombe à la collectivité devient plus importante que l'adhésion à l'UNEDIC. Cette adhésion nous amène à verser des contributions dans les mêmes conditions qu'un employeur du secteur privé au taux de 4.05 %. Il est désormais plus intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage en direct aux agents.

Aussi, comme chaque année nous notons les répercussions financières des décisions prises au plan national sur le statutaire (reclassement indiciaire des agents de catégorie C, augmentation du point d'indice, Glissement Vieillesse et Technicité).

Enfin, suite à l'information de l'Union des Maires concernant l'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL, nous devons envisager une régularisation de cette cotisation sur le budget en fin d'année.

ENFANCE

Au regard du succès des précédentes éditions et du nombre croissant de participants, le maintien de la **fête de l'enfance** est visé le 17 juin.

Les **actions culturelles et artistiques avec nos associations partenaires** sont maintenues et les actions relatives à l'éducation à la citoyenneté renforcées.

Un **séjour estival** distinct de celui de la Jeunesse (mutualisation des lieux et des transports) est prévu du 17 juillet au 26 juillet.

Une journée festive au château d'Ecouen est en préparation pour tous les élèves de CM2, avec **remise de diplômes**.

JEUNESSE

Le service Jeunesse propose des activités aux 15-18 ans.

Lancée et labellisée en 2021, la **SIJ (Structure d'Information Jeunesse, devenue InfoJeunes)** s'étoffe et permet un accompagnement individualisé des jeunes dans de multiples domaines (santé, logement, emploi...), avec un partenariat renforcé avec le collège (forum des métiers en février 2023). L'**aide à la recherche d'emploi** est maintenue dans ce cadre (recherche d'offres, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation).

Afin d'encourager la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes, la ville poursuit son **dispositif financier d'aide aux permis et au BAFA** (environ 15 bourses attribuées annuellement).

Comme pour l'enfance, l'organisation d'un **séjour** est prévue du 17 juillet au 26 juillet.

SPORT

Nouveauté de l'année 2022, très appréciée par les habitants de tous âges, les **terrasses d'été** seront reconduites, pilotées par le service des sports, du 26 juin au 13 juillet. Comme chaque année, le service culture (délocalisation de la bibliothèque) et les associations partenaires seront parties prenantes de ce projet.

De façon plus quotidienne et afin de rappeler que le sport est un vecteur prépondérant de santé et de bien-être, les **actions d'animations sportives** dans les écoles, sur le temps scolaire et les accueils de loisirs et en direction des seniors (CCAS) seront poursuivies.

Dans le cadre d'une démarche éco-citoyenneté, le service des sports organise une action mensuelle de nettoyage (**plogging**) de l'espace public de la ville en partenariat avec l'IME.

CADRE DE VIE

➤ **Fleurissement et aménagements paysagers**

Le choix de la commune d'un fleurissement durable et de qualité répondant aux enjeux environnementaux se poursuit par le choix de tapis horticoles qui permettent une meilleure gestion de l'arrosage et limitent le désherbage. D'autres projets sont proposés :

- le fleurissement du bassin de rétention su SIAH en entrée de ville
- Le fleurissement des pieds d'arbres
- L'aménagement des abords du parking du Super U
- L'identification des sentiers et parkings

➤ **Création de jardins partagés**

La commune s'est portée acquéreur d'une parcelle d'environ 1800 m² au nord du Mail qui va être aménagée pour un jardin partagé, animé par les habitants. Il s'agit de créer un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres intergénérationnelles, et géré par des riverains regroupés en association. Ce projet facilitera les relations entre les différents lieux de vie commune : écoles, IME,

➤ **Aménagement de l'entrée du Parc Charles de Gaulle**

Après la mise en accessibilité de ses allées, il est prévu un aménagement paysager de l'entrée du Parc Charles de Gaulle (pose de gabions et plantations adaptées)

➤ **Etudes en cours**

Plusieurs études ont été lancées en 2022, et suivent leur cours en 2023 :

- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **requalification du Mail** et de ses abords
- L'approbation du **Règlement Local de Publicité** est prévue au 1^{er} semestre 2023
- L'étude « Identification, remise en valeur et amélioration des **itinéraires pédestres** et liaisons douces » suit son cours

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les dispositifs **SERD** (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) et **SEDD** (Semaine Européenne du Développement Durable) seront reconduites en 2023.

Une convention de partenariat a été conclue avec le SIGIDURS en vue d'habiller plusieurs **bornes d'apport volontaire** afin de limiter les incivilités sur ces espaces.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un **marché mensuel de producteurs** a été mis en place depuis mars 2022 et continue de se développer en 2023.

L'acquisition par voie de préemption d'un bâtiment à usage commercial a été réalisée en juin 2022 avec le projet d'y installer un **commerce de proximité** qualitatif et dynamique sur les thématiques Commerce de bouche et Culture/loisirs.

CULTURE

Cette année, le **service culture** souhaite renforcer le travail partenarial déjà engagé, depuis de nombreuses années avec les acteurs locaux, particulièrement avec la CARPF : associations, lieux et structures culturels et touristiques. L'objectif est de mutualiser les moyens de chacun de manière à pouvoir continuer à proposer régulièrement aux habitants des actions, dispositifs, évènements en lien avec leurs attentes.

La bibliothèque s'est naturellement imposée comme un lieu culturel mais également un lieu créateur de lien social, de mixité et d'accueil ces deux dernières années. Celle-ci poursuit en 2023 le déploiement d'actions en lien avec le livre mais également avec l'actualité pour tous les publics, petits et grands : contes, ateliers, spectacles, tables thématiques... Véritable porte ouverte vers toutes les cultures, la bibliothèque André Malraux travaille également une programmation hors-les-murs en lien avec les évènements dans la Ville.

Des **rendez-vous culturels accompagnés de médiations** viendront compléter les grands évènements traditionnels tout au long de l'année. Ces nouveaux rendez-vous ont vocation à investir de nouveaux lieux (autres que les lieux dédiés habituellement) et à permettre à chacun de participer à la vie de la cité en bénéficiant d'une offre de qualité accessible à toutes et à tous. L'inclusion, avec notamment le développement d'actions hors-les-murs et le renforcement du travail partenarial avec des acteurs spécialistes du handicap est au cœur de la démarche des projets portés par le service.

TOURISME

Développer le tourisme local, voilà l'objectif de la Municipalité : permettre aux Ecouennaises et Ecouennais de se réapproprier le territoire en (re)découvrant le patrimoine bâti et naturel.

L'accent sera mis cette année sur le **développement du tourisme local** en lien avec la stratégie touristique élaborée en 2022. L'objectif est la création de produits touristiques locaux comme des balades chantées, des visites méditatives ou encore des visites guidées de l'église à destination des Écouennais et plus largement des excursionnistes. Des mobiliers extérieurs d'exposition viendront également compléter ceux acquis en 2022. Parallèlement, un inventaire des œuvres patrimoniales municipales sera établi afin de mieux protéger et ouvrir les œuvres au grand public.

COMMUNICATION

La municipalité souhaite accompagner les politiques publiques locales pour permettre une meilleure compréhension et une meilleure adhésion des publics habitants et acteurs locaux :

- Développer la concertation publique et de **participation citoyenne** par la mise en place de nouveaux outils : rendez-vous digitaux en live, permanences élus, réunions publiques, consultation ...
- Repenser la **signalétique** en ville et ainsi l'accès aux équipements, services et commerçants avec la création de panneaux dédiés aux circulations piétonnes et motorisées.
- Améliorer l'accueil et l'orientation dans la Ville des **nouveaux arrivants** en organisant un temps d'accueil et un tour de Ville
- **Digitaliser davantage** la communication et réduire l'impact carbone de la Ville aux impressions papier
- Contribuer au rayonnement de la Ville à l'extérieur en accentuant les **relations presse**
- Faciliter le travail d'équipe en interne via le développement d'une plateforme **intranet**

Côté **recettes de fonctionnement**, les principaux postes attendus sont constitués par les recettes fiscales (3,340M€ avec une augmentation attendue des bases de +7.1%), l'attribution de compensation de la CARPF (2.180M€), la dotation globale de fonctionnement (qui ne devrait pas subir de baisse cette année, 250k€), la taxe sur les déchets stockés (590k€), les loyers des logements et autres locaux (env. 410k€) et les prestations de services périscolaires (env. 370k€).

▪ **En section d'investissement (dépenses et recettes autour de 2.5M€)**

L'année 2022 a été consacrée à solder, comptablement et en termes de réalisation opérationnelle, les projets relevant de subventions importantes (isolation de l'école Paul Serre et des logements attenants, vestiaires du football). Des opérations de voirie ont vu, en 2022, l'obtention d'aides financières pour l'amélioration des mobilités douces ou de l'accessibilité des équipements publics (réhabilitation des allées du parc Charles de Gaulle, création d'une allée pour desservir la bibliothèque et le gymnase Lemaire, et mise en sécurité de la contre-allée du Bicentenaire). Certains soldes sont ainsi inscrits en RAR 2023 (recettes à recevoir de façon certaine) pour 210k€.

La commune va donc pouvoir solliciter de nouvelles subventions pour renforcer la **protection des bâtiments publics**, poursuivre la **transition de l'éclairage public** (1^{ère} phase, voir ci-dessous) et son passage progressif en LED, ainsi que la **vidéoprotection**.

Pour ce qui relève du **Centre Technique Municipal**, les études se poursuivent avec le lancement récent de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Côté **voirie**, la réhabilitation des rues du Maréchal Foch, de la Forêt, Auguste Schenk, du Chemin d'Enghien, ainsi que l'entrée du parking rue du Maréchal Foch seront proposés au BP pour environ 190 k€.

Pour **l'entretien de notre patrimoine bâti**, les installations de mise sous alarme seront modernisées et remplacées (écoles, Maison des associations, Grange à Dîmes et Ecuries) pour environ 22k€.

La commune souhaite poursuivre **l'amélioration de l'éclairage public** et ainsi mettre l'accent sur un enjeu majeur de la transition énergétique en remplaçant les lanternes existantes par des lanternes à LED dans les rues de Paris, Georges Joyeux, Charles Moiroud, avenue du Bicentenaire, rue de la Gare, rue de la Libération et parking rue Colette Rousset pour un montant de 161 k€.

Enfin concernant deux autres projets structurants pour la commune, **l'aménagement du Mail** et la **Maison de l'enfance**, la partie liée aux études sera proposée au BP 2023.

Glossaire

CFE : cotisation foncière des entreprises

CGCT : code général des collectivités territoriales

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DNP : dotation nationale de péréquation

DSR : dotation de solidarité rurale

FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : fiscalité professionnelle unique

FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région Ile de France

LF2023 : Loi de Finances pour 2023

PLF : Projet de Loi de Finances

RAR : restes à réaliser (sommes engagées en N-1 que l'on prévoit sur le budget N)

RFR : revenu fiscal de référence

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TH : taxe d'habitation